



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

Réf.: SCBD/BS/CG/MPM/jh/78075

31 octobre 2011

NOTIFICATION¹

Soumission de documents de référence pertinents pour l'évaluation des risques posés par les organismes vivants modifiés

Madame/Monsieur

Dans la décision BS-V/12, les Parties au Protocole ont demandé au Secrétaire exécutif de mettre à jour le formulaire commun pour la soumission des documents au Centre des ressources d'information pour la prévention des risques biotechnologiques afin de lier ses documents sur l'évaluation des risques à des sections spécifiques des Directives sur l'évaluation des risques posés par les organismes vivants modifiés.

Dans cette même décision, les Parties ont mandaté le Forum en ligne à composition non limitée ainsi que le Groupe spécial d'experts techniques (GSET) sur l'évaluation et la gestion des risques de travailler ensemble afin de développer, *inter alia*, un mécanisme pour les mises à jour futures des listes de documents de référence.

Lors de sa troisième réunion, le GSET a convenu que le Président du GSET, en consultation avec le Bureau du GSET, que le Président du GSET et le Secrétariat demeuraient responsables de la mise à jour de la liste de documents de référence liés aux directives pour la durée du mandat du GSET. En outre, il a été convenu que le Secrétariat inviterait toutes les Parties, les non Parties, les organisations concernées et les usagers enregistrés du Centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques à soumettre le matériel de référence pertinent à ces directives pour sa considération par le GSET.

Suite à la mise à jour du formulaire commun du Centre de ressources et d'information sur la prévention des risques biotechnologiques, je suis heureux d'inviter les experts techniques et scientifiques de votre pays ou organisation, ainsi que les usagers enregistrés du Centre d'échange CEPRB à soumettre au Secrétariat, des documents de référence qui sont pertinents pour ces directives.

La soumission de documents de référence consiste en un exercice continu effectué en ligne à travers le Centre d'échange CEPRB <http://bch.cbd.int/managementcentre/edit/resource.shtml> en indiquant la/les section (s) des directives pour laquelle/lesquelles les documents de référence sont pertinents. La dernière version des Directives est disponible au http://bch.cbd.int/onlineconferences/forum_ra.shtml.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ahmed Djoghlaf
Secrétaire exécutif

Aux: Points focaux nationaux du Protocole de Cartagena, Points focaux nationaux (là où de Points focaux nationaux PCB n'ont pas été désignés), organisations concernées et usagers enregistrés du CEPRB

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Convention sur la
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5